L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Première et de la Troisième Municipalité

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 15 MARS 1838.

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1838.

Le Sénat se forme en Collége électoral pour procéder à l'élection d'un Gouverneur de l'Etat, en remplacement de M. A. B. Roman, qui a rempli les fonctions de Gouverneur pendant le terme prescrit par la Constitution.

Le Président du Sénat soumet à l'examen des membres du Collége électoral la commission de M. Roman.

Extrait de la séance de la Chambre des Représentants du 7 février 1838.

Un message du Gouverneur de l'Etat est lu, annonçant la nomination de M. A. B. Roman, qui a rempli les fonctions de Gouverneur pendant le terme prescrit par la Constitution, et qu'il remplit avec honneur et fidélité, et dans les circonstances les plus critiques pour le pays, et qu'il a conquis l'estime et la confiance de tous les citoyens, et un grand regard pour ses talents et son patriotisme, et qu'il est entré avec empressement dans les vues de la Législature, et qu'il a coopéré avec elle à tout ce qui était nécessaire pour le bien-être de l'Etat, et qu'il a rendu de grands services à la République, et qu'il a acquis des droits à la reconnaissance de ses concitoyens, et qu'il a mérité leur approbation et leur confiance personnelles."

Le Gouverneur de la Chambre transmet à la Chambre Romain, Esqr de ce renseignement."

Le représentant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.

Pour Recorder de la 1re. Municipalité.
PAUL BERTUS.

Pour Recorder de la 3me. Municipalité.
J. R. BERTRAND.

Communiqué.

Le Gérant se soumet à la prochaine élection de Maire par les votans indépendans.

TROIS MUNICIPALITES.

Mr. CHARLES GENOIS sera soutenu à la prochaine élection de Maire de la Nouvelle-Orléans.

GRAND NOMBRE DE VOTANS
DES TROIS MUNICIPALITES.

Mr. L'Editeur,

Veuillez annoncer au public le grand nombre de votans de la Troisième Municipalité, qui, depuis deux ans, ont voté pour le Col. Christian, candidat de la dite Municipalité.

Conclusions sur le Rapport du Comité Spécial de l'examen des affaires des banques.

Nous sommes de ceux dans notre pays qui ne croient pas que la législature ait le pouvoir ou le moyen de pourvoir aux besoins du commerce, en créant des banques, et qu'elle ne fasse plus de mal que de bien, en accordant des chartes à des individus ou à des associations de personnes, dans le but d'exercer le métier de banquiers, et de faire un grand profit pour eux-mêmes, aux dépens de la communauté, et d'un grand nombre de familles, en particulier. Nous sommes d'opinion que la législature ne devrait pas accorder de chartes de banques, et que, si elle le fait, elle ne devrait pas le faire sans avoir pris des précautions suffisantes pour la sûreté du public, et sans avoir exigé des banques qu'elles fassent des prêts à l'Etat, pour des objets d'utilité publique, à un taux d'intérêt modéré, et qu'elles fassent des prêts à un taux d'intérêt modéré, aux citoyens qui ont besoin d'argent pour des objets d'utilité publique